

L'ÉCHO DES APPALACHES NO 16

AVRIL 2013

L'ÉOLIEN INDUSTRIEL EN MILIEU HABITÉ : NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

LA COÛTEUSE PATENTE ÉOLIENNE

L'achat d'énergie excédentaire, surtout éolienne, par Hydro-Québec générera des pertes estimées à \$ 4,5 milliards d'ici 2020 selon M. Jean-François Blain, spécialiste en énergie.

Comparons ces pertes à des projets majeurs:

Échangeur Turcot :	\$ 3,7 milliards
Réaménagement de l'autoroute des Laurentides (175) :	\$ 1,1 milliard
Nouvel hôpital de l'Hôtel-Dieu de Québec :	\$ 1 milliard
Métro de Laval :	\$ 0,8 milliard

Ces quatre projets, créateurs d'emplois, répondent à de véritables besoins. Mais que restera-t-il du vaste programme d'achat de vent au bout des 15-20 ans de vie utile des éoliennes, à part une énorme cicatrice de centaines de kilomètres de routes, de lignes de transmission et de pylônes pour acheminer cette énergie coûteuse et inutile? Rien, que du vent. Les analystes en énergie estiment que les surplus en énergie seront présents pour les 15 à 20 prochaines années principalement à cause d'une abondance de gaz naturel aux États-Unis qui maintiendra à la baisse le prix de l'électricité.

Et pourtant le gouvernement s'apprête à endetter davantage les Québécois en voulant acheter encore plus d'énergie éolienne!!! Le silence des partis d'opposition est troublant!

Mégawatt (MW) installé en 2015 ¹	Kilowatt/heure kWh (production réelle) ²	Coût moyen du kWh ³	Prix de vente (cent/kWh)	Déficit ANNUEL pour le Québec
3300 MW	9 900 000 000 (30 % de 3 300 MW)	10,5 cents	4 cents ⁴ (5 cents) ⁵ (6 cents) ⁶	\$ 643 millions (\$ 544 millions) (\$ 445 millions)

¹ En 2015, 3300 MW d'énergie éolienne sont prévus être en service. (1500 MW actuellement)

² L'industrie estime qu'une éolienne produit au Québec environ 30 % de sa puissance installée.

³ Coût moyen pour Hydro-Québec obtenu à partir du prix moyen de revient de chacun des trois appels d'offres : 1^{er} appel d'offres de 1000 MW : 8,5 cents/kWh; 2^e appel d'offres de 2000 MW : 11,5 cents/kWh, 3^e appel d'offres de 300 MW : 13,3 cents/kWh.

Ces coûts incluent pour Hydro-Québec le transport et l'équilibrage. Les contrats d'achat sont pour une période de vingt ans, indexés de 2 % en moyenne chaque année.

⁴ Prix de vente moyen obtenu par Hydro-Québec sur les marchés d'exportation en 2012.

⁵ Si le prix moyen du kWh sur les marchés était en moyenne de 25 % plus élevé qu'en 2012.

⁶ Si le prix moyen du kWh sur les marchés était en moyenne de 50 % plus élevé qu'en 2012.

Malgré ces surplus et ces surcoûts, Hydro-Québec est dans l'obligation d'acheter la totalité de la production d'énergie éolienne pour 20 ans. Le seul projet éolien de l'Érable coûtera à HQ \$43.5 millions/année (11.99 cents/kWh au contrat + 2 cents/kWh pour le transport et l'équilibrage) qui pourra revendre cette énergie sur les marchés à 4 cents/kWh (prix moyen obtenu pour l'année 2012) soit \$12.5 millions. Les pertes anticipées de l'ordre de \$31 millions/année seront absorbées par l'ensemble des consommateurs québécois à même leur facture d'électricité.

LE GOUVERNEMENT VEUT SOUTENIR LA DÉFICITAIRE FILIÈRE ÉOLIENNE

La ministre des Ressources naturelles, Mme Martine Ouellet, et Hydro-Québec ont reconnu que le Québec était en surplus d'énergie et que l'énergie éolienne était produite à un coût excessif. Mme Ouellet a tout de même affirmé que le gouvernement allait procéder à de nouveaux achats d'énergie éolienne, sans toutefois s'engager à développer l'ensemble des 700 MW promis par le gouvernement Charest en août 2012 afin, dit-elle, de "minimiser les pertes". **Les pertes occasionnées par l'achat d'énergie éolienne en 2013 sont estimées à près de \$300 millions**, alors que 1500 MW des 3300 MW octroyés par l'ex gouvernement libéral sont en production. L'Institut Fraser, une importante firme de recherche en politique économique et sociale, de même que de nombreux économistes et analystes en énergie du Québec ont sévèrement dénoncé la filière éolienne comme étant un gouffre financier en raison des surcoûts et des surplus.

Dès son arrivée au pouvoir, l'actuel gouvernement a courageusement décrété la fermeture de la centrale Gentilly 2, jugée trop onéreuse au coût de 10.5 cents/kWh. Tout récemment, pour les mêmes raisons, les projets d'achat d'énergie à 8 cents/kWh de six mini centrales hydro-électriques ont été abandonnés (83 MW pour des pertes de \$24 millions/année). Or, le gouvernement hésite à mettre fin à un nouvel achat d'énergie éolienne qui occasionnerait des pertes supplémentaires de plusieurs centaines de millions de dollars. De nouveaux approvisionnements éoliens, qu'ils soient privés, communautaires, coopératifs ou nationalisés, ne peuvent en rien justifier un tel gaspillage de fonds publics.

UNE FACTURE SALÉE POUR LES CONSOMMATEURS

Vouloir davantage d'éoliennes revient à souhaiter une hausse de ses tarifs d'électricité. En effet, la facture éolienne sera refilée aux 4.1 millions de clients d'Hydro-Québec, alors qu'une première hausse de 2.4 % en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013 servira en partie à éponger ce déficit. L'Union des consommateurs estime à 25 % la hausse des tarifs d'électricité d'ici 2018 ; une augmentation annuelle moyenne de 400 \$! Des dizaines de milliers de ménages parmi les plus vulnérables peinent déjà à payer leur facture d'électricité. Les problèmes de recouvrement des comptes d'électricité en souffrance ont explosé ces dernières années. Le total des factures en retard se chiffre actuellement à environ \$1 milliard. En 2011, Hydro a dû procéder à 50,649 interruptions de service pour des comptes résidentiels en souffrance. Il faut bien comprendre qu'au Québec l'électricité n'est pas un simple bien de consommation, mais un « bien essentiel » de par la nature de notre climat. L'Ontario n'échappe pas à la folie éolienne, la hausse des tarifs d'électricité étant évaluée à 42 % d'ici 2014. En plus de porter une atteinte insupportable au pouvoir d'achat de milliers de foyers en situation énergétique précaire, cette « transition énergétique » met en péril la compétitivité des entreprises et fera perdre des milliers d'emplois dans cette province.

LES « TRUCS » POUR FAIRE PARAÎTRE LES ÉOLIENNES PLUS PETITES



Photo prise par l'industrie éolienne en utilisant un objectif de 50 mm. Plus l'angle de pose est large et le zoom éloigné, plus les objets de la photo paraissent petits, jusqu'à quatre fois dans les cas extrêmes.



Photo prise avec un zoom de 75 mm, ce qui se rapproche davantage de la réalité vue par un observateur.

Les promoteurs éoliens font paraître les éoliennes beaucoup plus petites que la réalité afin de mieux vendre leur salade. Plusieurs artifices sont utilisés à cette fin. La pratique la plus courante consiste à prendre un paysage de loin et à le rapetisser. Une telle tromperie (des éoliennes plus petites que la réalité) est visible sur les affiches installées par le promoteur Enerfin aux entrées du projet éolien de l'Érable.

ST-JULIEN S'ENFONCE DANS LA CRISE ÉOLIENNE

La population de St-Julien n'est pas au bout de ses peines : depuis les quatre dernières années, un controversé projet éolien divise les citoyens. La tension a augmenté d'un cran depuis que le conseil municipal a adopté un règlement établissant une distance séparatrice minimale de 500 mètres entre les éoliennes et les résidences. 72 % des résidents habiles à voter ont signé une pétition pour exiger un référendum décisionnel qui proposerait plutôt une distance protectrice d'un (1) km. À cette initiative citoyenne, les élus ont répondu par une manœuvre administrative inusitée appelée « règlement de concordance » pour empêcher tout référendum décisionnel. St-Julien se devait ensuite de faire approuver son règlement par la MRC des Appalaches. Malgré l'opposition de plusieurs maires à cette manœuvre empêchant les citoyens de s'exprimer sur l'avenir de leur communauté le règlement a tout de même été adopté par la MRC. La Commission municipale du Québec a ensuite confirmé la légalité du règlement, mais sans pouvoir en juger le bien-fondé, qui ne relève ni de sa compétence, ni de son mandat. L'histoire se répète: les jugements concernant le projet éolien de L'Érable (CPTAQ, TAQ, étude environnementale du MDDEP) n'ont pu déterminer l'opportunité de ces implantations forcées en milieu habité.

Le conseil de St-Julien dit s'être inspiré de l'expérience des autres parcs éoliens dans la région pour établir une distance protectrice de 500 m. De toute évidence, le conseil n'a pas cru bon de prendre en compte l'analyse des experts du Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) pour le projet éolien de L'Érable. Ce rapport concluait que le territoire ciblé par le projet « est habité de façon extensive, ce qui ne permet pas d'éloigner suffisamment les éoliennes des habitations et des routes » et qu'un « référendum constitue une option à considérer pour un conseil municipal qui veut communiquer au décideur gouvernemental la position réelle de sa population sur le projet ».

De même, le conseil n'a pas cru bon de tenir compte du mémoire présenté à ces mêmes audiences par l'Agence de la Santé publique Mauricie-Centre-du-Québec, qui recommande une distance séparatrice d'un (1) km afin de réduire les impacts sanitaires sur les riverains, notamment le bruit, la privation de sommeil et les infrasons des éoliennes de grande puissance. Pour les mêmes raisons, plus de 50 médecins du Centre-du-Québec ont aussi pressé le gouvernement de cesser tout projet éolien en milieu habité. Pour sa défense, le conseil de St-Julien affirme qu'il n'y a pas de projet ! Pourtant, il négocie avec le promoteur britannique RES (*Renewable Energy System*) avec qui plusieurs propriétaires terriens ont déjà signé un contrat d'option. De même, il assure que si le projet se concrétise un référendum consultatif aura lieu. Visiblement, le conseil a perdu toute crédibilité aux yeux de la majorité des citoyens qui ont été témoins du lourd déficit démocratique du projet voisin de L'Érable. Ils s'indignent de voir leurs élus se ranger derrière le discours racoleur du promoteur au détriment de leur santé, de leur patrimoine financier et de leur qualité de vie et emprunter les mêmes ornières de la division sociale qui sévit dans L'Érable.

Assemblée générale du Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA)
Dimanche 28 avril 2013, à 9h30
Centre communautaire de Vianney (ancien presbytère)
Fête à la tire en après-midi au 815, Haut-du-Rang 2, Ste-Sophie (contribution volontaire)

MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT : PAS D'ÉOLIENNES À MOINS DE 2 KM

Aucune éolienne ne pourra se dresser à **moins de 2 km d'une habitation** et de **1 km d'une route** dans la MRC du Haut-Saint-Laurent, en Montérégie. Le ministre provincial des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), Sylvain Gaudreault, a approuvé ce tout nouveau règlement (RCI) dans une lettre datée du 13 mars 2013. Un groupe de résidants de la MRC, opposés à la construction de dix éoliennes dans la municipalité de Godmanchester, a très bien accueilli cette décision du ministre. « Il n'y avait pas d'acceptabilité sociale à l'égard de ce projet. Les citoyens nous ont appuyés dans nos démarches, parce que nous les avons informés » a rapporté Mme Carole Trépanier, porte-parole du groupe.

On se souviendra que l'an dernier le gouvernement libéral avait endossé un RCI similaire pour la MRC du Haut-Richelieu, soit une distance protectrice de 2 km entre les éoliennes et les résidences. Trois autres MRC, soit Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent et Val Saint-François ont aussi adopté des règlements contraignant sévèrement l'implantation d'éoliennes sur leur territoire.

CAPE COD : DÉMANTÈLEMENT DES TURBINES POUR DES RAISONS DE SANTÉ

Deux éoliennes implantées sur les hauteurs de la municipalité de Falmouth au Massachusetts pourraient être démantelées à la suite de plusieurs plaintes de voisins concernant le bruit et des problèmes de santé. « Les conseillers ont voté à l'unanimité pour le démantèlement », a confirmé le conseiller David Braga. « On ne peut pas mettre de valeur monétaire sur la santé des gens et c'est ce qui se passe ici. Beaucoup de gens sont malades à cause de ces turbines. » Pour l'instant, afin de limiter les impacts sanitaires, les éoliennes fonctionnent seulement de 7 h à 19 h, mais avec des résultats mitigés. Le projet éolien de Falmouth a été réalisé au terme d'une dure bataille de trois ans marquée par la division sociale dans cette petite communauté de bord de mer. Les complexes modalités du démantèlement associées à des coûts élevés continuent de soulever la colère des citoyens qui désespèrent de voir une conclusion favorable à ce cauchemar.

ANGLETERRE : ARRÊT DE L'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES

Le ministre de l'Énergie de l'Angleterre, John Hayes, a annoncé en novembre 2012 qu'aucun nouveau projet éolien terrestre ne serait permis en Angleterre. Parmi les raisons évoquées, notons la destruction des paysages patrimoniaux de la campagne anglaise, la forte dévaluation des propriétés et les nombreux impacts sur la santé publique. Le ministre ajoute que le fort coût de l'énergie éolienne entièrement subventionnée par des fonds publics est insoutenable. L'énergie produite par les 3,500 éoliennes anglaises déjà implantées équivaut à la production d'une centrale moyenne au gaz naturel à une fraction du coût et sur une fraction du territoire. Le gouvernement de la Hollande du Nord, pays des moulins à vent, avait aussi annoncé en septembre 2012 la fin de tout futur développement éolien dans cette province.

*Rédaction : Claude Charron, Aude Fournier, Michel Vachon
Regroupement pour le développement durable des Appalaches. (RDDA)
Numéros précédents disponibles gratuitement à www.rdda.ca*

RECOURS COLLECTIF CONTRE ENERFIN

Un groupe de citoyens riverains du projet éolien de L'Érable a déposé une requête pour obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif contre le promoteur Enerfin afin d'obtenir pour eux-mêmes et tout autre propriétaire résidant dans le voisinage du projet éolien, une compensation pour les dommages subis tant au niveau matériel que sanitaire et psychologique. Les requérants estiment à près de 150 le nombre de personnes qui pourraient s'enregistrer advenant un accueil favorable de la requête. La requête n'exclut pas les dommages à venir, par exemple la dévaluation des propriétés, les atteintes à la santé et les dommages environnementaux (quantité et qualité de l'eau, drainage incontrôlé, tensions parasites, ondes électro magnétiques, etc.)

DES PROFITS SUPPLÉMENTAIRES DE \$10 MILLIONS POUR ENERFIN!

Le promoteur Enerfin a obtenu 11,99 cents/kWh alors que le promoteur du parc voisin Des Moulins a obtenu 8,91 cents/kWh. Pour les mêmes 100 MW installés, cette différence de 3,08 cents/kWh multipliée par le nombre anticipé de kWh produit par année générera \$9,640,400/année de profit SUPPLÉMENTAIRE pour le projet de L'Érable comparé au projet des Moulins. Un montant global de \$200,000/année sera versé aux trois municipalités qui accueillent les 50 éoliennes. On comprend l'intérêt d'Enerfin de vouloir implanter un maximum d'éoliennes dans la région avec des profits aussi énormes et des redevances aussi insignifiantes!

ENERFIN VEUT PLUS D'ÉOLIENNES !

La multinationale Enerfin, visiblement insensible à la crise sociale suscitée par le projet éolien de L'Érable veut intensifier sa présence dans la région. En effet, le promoteur espagnol tente de faire signer des contrats à des propriétaires de Ste-Hélène-de-Chester et de St-Julien même si ces derniers ont déjà signé des contrats d'option avec un autre promoteur (RES Canada). Les énormes profits générés par les éoliennes sont la seule raison d'être de la multinationale Enerfin et les dommages à la communauté sont le dernier de ses soucis comme en témoignent ses nombreuses condamnations en Espagne.

À St-Pierre-Baptiste, la municipalité a reçu une demande d'Enerfin pour l'installation d'un mât de mesures de vent. Devant un conseil divisé, le maire Fortier a tranché en faveur du promoteur. M. Fortier est celui-là même qui siège sur le comité d'implantation du projet éolien de L'Érable et qui s'est rendu au Brésil à l'invitation du promoteur. Malheureusement la municipalité est de nouveau exposée à cette triste réalité d'une crise sociale qui gangrène les communautés aux prises avec des projets éoliens industriels.

La réglementation actuelle empêche l'ajout de toute éolienne supplémentaire sur le territoire de la municipalité. Enerfin n'investirait pas des dizaines de milliers de dollars dans un mât de mesure de vents sans avoir la certitude qu'elle pourra, au moment voulu, faire changer le règlement (RCI) à son avantage. D'ailleurs, la MRC de L'Érable a déjà tracé le chemin alors qu'elle a appuyé, lors de la dernière séance des maires, une résolution (proposée par le maire Fortier) destinée à la ministre des Ressources naturelles, Mme Martine Ouellet, pour le déblocage urgent de 700 MW supplémentaires d'énergie éolienne pour le Québec. La nécessaire acceptabilité sociale, l'occupation viable et réfléchie du territoire, le principe de précaution et la défense de l'intérêt public sont des notions étrangères aux maires de la MRC de L'Érable lorsqu'il est question d'éolien industriel en milieu habité.